



Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM :

**Risque de crédit :** risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante accentue le risque de crédit.

**Risque de liquidité :** Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

**Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme :** L'OPCVM peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Il convient de se référer au prospectus de l'OPCVM pour connaître l'ensemble des risques auxquels est soumis l'OPCVM.

## Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée :	2 %
Frais de sortie :	Néant, sauf en cas de rachat d'un porteur supérieur à 10% de l'actif net auquel cas 1% maximum de commission sera appliqué à ce porteur.
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0.91%*
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

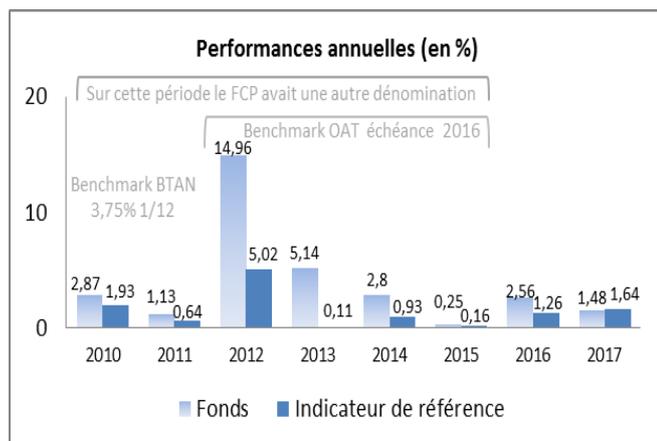
\* : Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos au 28 février 2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.spgestion.fr](http://www.spgestion.fr).

## Performances passées



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures. Les performances passées ne constituent pas un engagement sur les performances futures.

La performance de l'OPCVM comme celles des indices de référence mentionnés est calculée coupons nets réinvestis.

Les frais courants prélevés ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée et de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Les performances passées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité suite aux changements de stratégies d'investissement intervenues en 2011 et 2016. L'OPCVM et la part P ont été créés le 30/01/2009

Au 04/09/2014: Passage en OPCVM relevant de la directive 2009/65/CE.

## Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur L'OPCVM (prospectus /rapport annuel/document semestriel) : Sur simple demande écrite auprès de SCHELCHER PRINCE GESTION, 72 rue Pierre Charron, 75008 Paris ou sur le site [www.spgestion.fr](http://www.spgestion.fr).

La valeur liquidative est publiée dans les locaux de la société de gestion. Elle est disponible sur simple demande auprès de SCHELCHER PRINCE GESTION et sur le site internet [www.spgestion.fr](http://www.spgestion.fr).

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La politique de rémunération de la société de gestion pourra être consultée sur le site [www.spgestion.fr](http://www.spgestion.fr).

La responsabilité de SCHELCHER PRINCE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Des informations pratiques et sur les autres catégories de parts de l'OPCVM sont disponibles sur simple demande écrite auprès de SCHELCHER PRINCE GESTION, 72 rue Pierre Charron, 75008 Paris ou sur le site [www.spgestion.fr](http://www.spgestion.fr).

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

SCHELCHER PRINCE GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 03/05/2018 pour les parts P de l'OPCVM SCHELCHER PRINCE OBLIGATION MOYEN TERME.